

FAITS DIVERS/JUSTICES

faits-dj.union@sonapresse.com

Port-Gentil : un mort, un disparu

René AKONE DZOPE
Port-Gentil/Gabon

QUI a bien pu agresser ces deux compatriotes : Lionel Rockewa et Steeve Nguema ? Le premier serait mort sur le champ de bataille. Jusqu'à 13 heures hier, les parents étaient entre postes de police, morgues et hôpitaux à la recherche de Steeve Nguema. Les riverains, très remontés, soutiennent qu'il s'agit d'une bavure policière. Et ils ont manifesté bruyamment hier en fin de matinée dans la cour du palais de justice.

Le récit de l'un d'eux : "Rockewa Lionel et Nguema Steeve étaient

en train de prendre un verre au quartier Chic, zone des "Trois-manguiers". Les deux étaient assis à la même table vers 23 heures. Les forces de sécurité sont arrivées, munies de machettes, couteaux, barres de fer, morceaux de bois, ils se sont mis à tabasser les deux jeunes. Le sang giclait, ils les ont cognés la tête contre le poteau. Ils criaient au secours sans être entendus. Et de s'interroger " depuis quand les Forces de défense et de sécurité font des patrouilles avec ces "armes" à la place des matraques et des fusils ? ". Pour lui, "papa Oligui Nguema, ces gens veulent ternir ton image, ils veulent mettre ces bavures sur ton dos". Selon lui, "ce ne sont pas tous

les habitants de la zone qui sont des bandits". " Nous avons retrouvé le corps de Rockewa derrière une maison de pompes funèbres", affirme-t-il. Les Forces de défense et de sé-



La cour du Palais de justice au milieu de laquelle des riverains ont laissé éclater leur colère hier.

curité, contactées par la presse en vue d'équilibrer l'information, ont opposé une fin de non-recevoir. Seule une enquête approfondie permettrait de savoir s'il s'agit

bien de la force publique sans uniforme ou des bandits. Par ailleurs, si tant est qu'elle est innocente, pourquoi dissimuler les corps et se montrer peu

coopérative avec les familles ?

Ndanguï : le véhicule du sous-préfet calciné



Ce qui reste de la voiture de commandement du sous-préfet.

D. M
Koula-Moutou/Gabon

Le véhicule de commandement du sous-préfet du district de Ndanguï, Sosthène Donald Malonda Idon-go, a été vendredi dernier la proie des flammes. Alors qu'il était en train de rallier Lastoursville, le chef-lieu du département de Mulundu.

Selon des sources proches de l'autorité administrative, parvenu au PK 5 de Ndanguï, Sosthène Donald Malonda Idon-go a d'abord été surpris par un énorme bruit. Puis, contre toute attente, des flammes vont se propager très rapidement dans son

véhicule. Aussi, le premier réflexe du sous-préfet et ses accompagnateurs a-t-il été de descendre précipitamment de la voiture de commandement, avant d'appeler à l'aide les villageois présents sur les lieux du sinistre. Mais il était trop tard pour sauver l'engin, qui s'est complètement consumé. Certaines sources évoquent un problème lié à l'électricité, quand d'autres stigmatisent le mauvais travail effectué par des garagistes peu expérimentés dans la réparation des véhicules à essence. Aujourd'hui, le premier responsable de Ndanguï ne dispose plus d'un véhicule de commandement pour effectuer ses missions dans son rayon administratif.

Justice : Adrien Moussavou Moussavou écope de 3 ans de prison

G.R.M
Libreville/Gabon

POUR avoir porté atteinte à l'intégrité physique de Marie-Aurélié Ngolet, 57 ans, Adrien Moussavou Moussavou a été condamné à 3 ans d'emprisonnement ferme et à une amende de 100 mille FCFA. Il devra également verser la somme d'un million de FCFA à sa victime, au titre des dommages et intérêts. Ainsi en a décidé, le 11 décembre dernier, le Tribunal correctionnel devant lequel comparait ce Gabonais de 36 ans. Les faits remontent au 28 novembre dernier au quartier Nzenz-Ayong dans le 6e arrondissement de Libreville. La scène de l'agression a été filmée et diffusée sur les réseaux sociaux. Le furibond s'en était sauvagement pris à Marie-Aurélié Ngolet, sa voisine et locataire de son aîné. La blessant à la tête avec une pierre, et la menaçant avec un couteau de cuisine. Selon les informations obtenues au niveau du parquet de la République, tout est parti d'une dispute banale entre les deux personnes. En fait, Adrien Moussavou Moussavou



Moussavou Moussavou réfléchira sans doute à deux fois avant de se laisser guider par ses émotions.

se serait fait justice, ce qui est condamné par la loi.

Déferé le 1er du mois en cours, il avait été inculpé ce jour-là des faits de coups et blessures volontaires, mais aussi de violence et voies de fait. Ce qui lui avait alors valu une incarcération à la prison centrale de Libreville.

Lundi, il a comparu donc devant la juridiction citée plus haut. Laquelle a suivi les réquisitions du Ministère public représenté par le

procureur Alix Chouchou Leyimangoye, qui a sollicité justement une sanction de 3 ans.

D'après les sources judiciaires, ce n'est pas la première fois que le jeune homme a des démêlés avec la justice. Il y a 10 ans, il avait été condamné par le tribunal de Mouila à 4 ans de prison ferme pour abus de confiance et escroquerie. En 2007, il avait fait l'objet de poursuites judiciaires pour injures publiques.